LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	A TOURCOING
Rue du Bois, 13;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 1;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de Gand, 91;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	A CROIX
Rue de l'Epeule, 188;	Rue du Progrès en face de la rue Thionville, Mayot.
Rue de Tourcoing, 155;	Rue de la Gare chez M. Duvivier
Rue du Tilleul, 123;	A WATTRELOS
Boulevard de Strasbourg, 126;	Salembier-Hollebecq, r Carnot
Rue Corneille, 7;	A Lys-lez-Lannoy
Rue du Collège, 71 bis,	Wallays, rue du Bois.
Rue de la Halle, 9;	A LILLE
Rue Notre-Dame, 27;	Rue Royale, 38, épic. Deveruay
Rue de Lille, 107;	A BOULOGNE-SUR-MER
Rue de la Chaussée, 1	Rue de la Lampe, 32.
Rue Decrême, 37;	A CALAIS
Rue Turgot, 68;	Rue Lafayette, 68;
Rue du Lieutenant-Castelain, 4	Rue des Boucheries, .
Place de la Gare, 119;	A BERCK-SUR-MER
Grande-Rue, 38;	Gde épic. modèle, pl. del'Egl
Rue de la Fosse-aux-Chênes 93	A PARIS
Rue du Fort, 86	Rue Vivienne, 26
Rue de Béthune, 81.	

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 87903

WATTRELOS

Les conférences publiques du samedi. — C'est M. Gille, professeur d'histoire à l'Institut Colbert de Tourcoing, qui fera, samedi prochain 21 décembre, à huit heures et quart, la conférence ordinaire du samedi. *La Prusse au XIXe Siècle*, tel est le sujet que traitera le conférencier. Formation de l'Etat prussien, démembrement de la Prusse par Napoléon Ier; histoire de la Prusse depuis 1805. Une carte sera préparée par M. Dubrulle, instituteur-adjoint.

N. B. — Le comité organisateur se réunira, aujourd'hui jeudi, à 8 h. 1/4, à la mairie de Wattrelos, pour nommer une commission.

Les personnes qui désireraient en faire partie, sont invitées à assister à la réunion.

Un accident, Grand'Place. — Une voiture, dans laquelle se trouvait M. Pierre Brunin, ferblantier au Crétinier, passait, mercredi, un peu avant midi, sur la Grand'Place de Wattrelos, *quand une partie du véhicule se brisa*. Le cheval, sentant les brancards lui battre les jambes, s'emballa, et M. Brunin fut projeté à terre, sans heureusement, se faire aucun mal. Ce n'est qu'après avoir fait le tour de la place, en frôlant le tramway, qui stationnait en face le café Périn-Delerue, que le cheval s'abattit. A ce moment, les enfants sortaient en grand nombre des écoles, et c'est miracle si d'irréparables malheurs ne sont pas à déplorer.

Communications

— Les membres de l'Harmonie les « Enfants de la Lyre » sont informés qu'il y aura répétition générale, vendredi prochain 20 décembre à 9 heures très précises du soir.

— Le dimanche 29 décembre, les « Enfants de la Lyre » feront une sortie en ville, suivie du bal de Sainte-Cécile, offert par la société, aux familles des membres honoraires et actifs dans la nouvelle grande salle chez M. Delmotte-Beuscart. Le même soir aura lieu le souper intime de la « rassise » pour les membres honoraires, musiciens et leurs dames.

ENTREPRISE GENERALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ tapissier décorateur.
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805—37901

TOURCOING

La prochaine réunion de la société de géographie. — Une fort intéressante conférence sera donnée, dimanche prochain, à la Société de géographie. M. Merchier, professeur d'Histoire au lycée de Lille, secrétaire-général de la société de géographie, parlera de « l'Egypte des Pharaons ». De nombreuses projections à la lumière oxhydrique accompagneront cette conférence.

Les funérailles d'un combattant de 1870. — La belle et patriotique société des anciens combattants de 1870-71, compte à peine une année d'existence, et déjà elle a perdu trois de ses membres les plus dévoués; il y a quelques mois, c'étaient MM. Auguste Leclercq et Duforest; et aujourd'hui c'est M. Victor Delvoye, qui a succombé à une douloureuse maladie, qu'il a supportée avec le plus grand courage. « Un combattant de 1870 ne perd jamais l'espoir » disait-il la veille de sa mort, à l'un de ses camarades qui était venu lui rendre visite.

Un voile de tristesse planait sur le nombreux cortège de parents et d'amis qui suivaient le cercueil de ce brave. On se rappelait les sombres jours de décembre 1870; il y a 25 ans, un quart de siècle!

Après Villers-Bretonneux, où commandait le colonel Farre, l'armée du Nord, réorganisée par l'illustre Faidherbe, se préparait à repousser de nouveau l'envahisseur; à Daours, à Pont-Noyelle, les soldats de l'armée régulière, les marins, mobiles et mobilisés, passaient la nuit de Noël, par 15 degrés de froid, sur le champ de bataille. Puis vinrent les journées de Bapaume — 2 et 3 janvier — et enfin le désastre de St-Quentin! On pensait à tout cela; car Delvoye avait été présent partout...

La levée du corps a été faite à 9 heures, par M. le chanoine Vanbockstael, doyen de Saint-Christophe. Venait après le cercueil, une très nombreuse délégation de la société des Anciens combattants, en tête, le président d'honneur, M. Scalabre-Delcourt. Les membres portaient leurs insignes, une cocarde tricolore, et le drapeau était voilé de crêpe. M. Théry-Rasson, *conseiller municipal*, faisait partie de la délégation. La société avait offert une magnifique couronne avec un large ruban tricolore.

Le deuil était conduit par le fils unique du défunt, soldat au 145e de ligne.

Les coins du poêle étaient tenus par quatre anciens combattants.

Au cimetière, après les dernières prières, M. Agache-Leman, capitaine de l'armée territoriale, et membre de la société des Anciens combattants, s'est avancé sur le bord de la fosse et a prononcé d'une voix émue, le discours suivant :

« En accompagnant aujourd'hui à sa dernière demeure notre camarade Victor Delvoye, nous voulons rendre hommage, non seulement à l'ami dévoué que nous regrettons, mais encore à un représentant de notre vieille armée, à un de ces soldats qui, après avoir accompli bravement les sept années de service qu'exigeait alors la loi de recrutement, n'hésita pas à reprendre les armes lorsqu'éclata la terrible guerre de 1870.

» Incorporé au 100e de ligne il fit la campagne du Rhin; et partout, au régiment comme dans la vie civile, il sut se faire estimer par son heureux caractère.

» La société des Combattants de 1870 a perdu en lui un de ses membres les plus dévoués, et en envoyant une délégation aux funérailles de ce frère d'armes, elle a voulu montrer tout l'attachement qu'elle avait pour celui qui vient de lui être ravi.

» Puisse ce témoignage d'estime de la part de ses amis être pour sa veuve et sa famille un adoucissement à leur douleur.

» Adieu, Delvoye, ou plutôt au revoir, dans un monde meilleur! »

Paroisse du Sacré-Cœur. — Dimanche prochain, 22 décembre, exposition solennelle de la statue du Petit Jésus de Prague. Cette cérémonie aura lieu aux vêpres, qui se chanteront à 3 heures. Il y aura un sermon sur la dévotion du Petit Jésus de Prague par M. l'abbé Decherf, professeur à l'Institution libre du Sacré-Cœur.

La statue restera exposée pendant les quarante jours de Noël sur son autel brillamment décoré. On y dira tous les jours la première messe.

Chute grave par une trappe. — Mercredi à 6 heures du matin, Appoline Desprez, âgée de 60 ans, bobineuse, chez M. Lecoutre, rue Motte, passait, pour se rendre à son métier, sur le plancher du premier étage, au milieu duquel est pratiquée une trappe. La place n'était pas encore complètement éclairée, et la trappe, qui est habituellement fermée à cette heure, avait été ouverte pour monter des seaux d'eau qu'on déversait ensuite dans un réservoir.

La pauvre femme posa ainsi le pied dans le vide et tomba comme une masse sur le pavement du rez-de-chaussée, d'une hauteur de 4 mètres environ.

On la releva sans connaissance et on appela en toute hâte M. le docteur Cuisset, qui demeure dans le voisinage.

On ne constata pas de fracture, mais de graves contusions sur différentes parties du corps, et particulièrement aux reins. On fit une application de sangsues et la blessée fut ensuite reconduite en voiture, à son domicile, rue de Menin, n° 32.

Le médecin n'a pu se prononcer sur les conséquences de l'accident. On pouvait redouter des lésions internes. Cependant, vers le soir, la situation ne s'était pas aggravée.

Accidents d'usine. — En descendant de son métier, Henri Bruwer, âgé de 36 ans, né à Morslede (Belgique) tisserand à la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, rue du Petit-Village, a perdu l'équilibre, et en tombant s'est foulé le poignet gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Brunet.

Eugène Prouvost, âgé de 14 ans 1/2, demeurant rue de l'Epine, bacleur, à la filature de MM. Pollet et fils, rue de Lille, a eu la jambe droite prise entre le chariot et le butoir d'un métier renvideur. M. le docteur Bernard a constaté une plaie profonde au mollet, n'intéressant que les muscles. L'incapacité de travail sera d'une dizaine de jours.

Tentative de vengeance au vitriol. — C'est toujours la même histoire : on a fait des promesses, et quand arrive l'abandon, on prend un parti désespéré pour se venger.

Mathilde Lefebvre, mère d'un enfant, demeurant rue Vandevenne, se rendit mardi soir, rue Honoré, où demeure un jeune homme, L. Dubrulle, avec qui elle avait eu des relations; en arrivant, elle tira de sa poche un flacon rempli de vitriol, et allait le jeter à la figure du jeune homme, quand elle en fut heureusement empêchée par une des personnes présentes.

Elle partit alors en disant qu'elle prendrait mieux ses mesures à une prochaine occasion.

Plainte a été portée à la police.

En élaguant un arbre. — Mercredi dans la matinée, le fils de M. Gadenne, cultivateur, à la Marlière, Emile, âgé de 14 ans 1/2, était monté sur un arbre pour l'élaguer; il porta un coup à faux et la serpe, dont il se servait, lui fit une profonde coupure au-dessus de la main gauche. Le pauvre garçon perdait le sang en abondance. MM. les docteurs Rousselot et Cuisset, qui furent appelés à lui donner des soins, durent procéder à la ligature d'une artère.

Arrestations pour insultes à la police et à la douane. — Une bande de gamins de 15 à 16 ans, s'étaient introduits mercredi, dans la cour de la gare, du côté de la rue Latérale, et s'étaient mis à fureter dans tous les wagons. M. l'inspecteur des douanes requit l'agent Leclercq pour les faire déguerpir. Mais il ne put en venir que difficilement à bout. Quand ils furent hors d'atteinte, les gamins adressèrent à la police et aux préposés les plus violentes invectives. On se mit de nouveau à leur poursuite et on parvint à en arrêter deux : Victor Demuynck et Valéry Deguffroy, âgés de 16 ans, qui ont déjà un casier judiciaire bien rempli.

Autorisations de bâtir. — Haquette-Six, rue du Touquet, 2 maisons; Dassonville-Dhalluin, mur de clôture, rue du Collecteur; Charles Thibergbien, surélévation de bâtiments, rue de l'Alma; Jules Six, une maison, rue de la Potente; Emile Leplat, une maison rue du Moulin-Fagot, Cavelier-Cospam, une maison, rue de Dunkerque; Louis Marthe, une maison, rue *Madeleine; Pierre Deschatter, une maison, rue du Chêne-Houpline*; Henri Staelens, une maison, rue de Ma Campagne; Lorthiois, un trottoir, rue Wattine; Paul Robbe, un trottoir, rue du Bocquet; Rousseaux-Lunart, un magasin, rue du Moulin-Fagot; Defaux-Delannoy, une maison, rue du Dragon.

Tiberghien-Desurmont, mur de clôture, rue de Wailly; Delattre, une maison, rue Philippe-de-Girard; Desurmont, rue des Villas, trois maisons; Desmettre-Honoré, une maison, rue de Guisnes; Vandamme, démolition de 4 maisons, rue de la Makellerie; Rousseau-Liénart, un magasin, rue Condorcet; Lepers-Delgatte, une maison, rue d'Anvers; Charles Desurmont, une maison, rue du Clinquet; Mlle Hortense Wagnon, rue Numéro 5; MM. Leclercq, établissement industriel, rue du Clinquet; Thibeau, un bâtiment, rue de Lille; Mathon-Motte, murs de clôture longeant le chemin de fer d'Halluin; Tiberghien frères, un magasin, rue de Paris; Desurmont, deux maisons, rue de Mouvaux.

Linselles. — *L'état sanitaire.* — Mercredi, on a enregistré à la mairie de Linselles, le décès d'un jeune enfant de 18 mois.

Depuis le 27 novembre dernier aucun décès n'était survenu dans cette commune qui compte environ 5.000 habitants.

Nous avions déjà eu l'occasion d'enregistrer une aussi faible mortalité en septembre ou octobre 1894.

Mouvaux. — *Arrestation mouvementée.* — Hier vers sept heures du soir, le garde Duprez, qui était en tournée, fut averti qu'un individu se présentait dans les maisons et demandait de l'argent. M. Duprez se mit à la recherche du mendiant et l'arrêta au moment où il sortait de chez M. Jules Vincent, marchand de beurre; cet individu se nomme Félix Krechowski, né à Strasbourg.

Il avait opposé la plus vive résistance au garde, qui dût recourir, à l'aide de quelques passants, pour conduire son prisonnier au poste.

Neuville. — *Contrainte par corps.* — Ferdinand Deruytter, âgé de 28 ans, maçon, ou plutôt fraudeur de profession, demeurant tantôt à Roubaix — où, paraît-il, on se montre très large en ce qui concerne les certificats d'indigence — et tantôt à Neuville, avait été condamné, le 11 août dernier, à 500 francs d'amende. Depuis quelque temps, un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui, en vertu d'un extrait de jugement, mais n'avait pu encore être mis à exécution.

Mardi vers minuit, les préposés Auguste Caver et Philibert Dualoux, du bureau de Risquons-Tout, réussirent à l'appréhender au moment où il allait passer la frontière.

Il a été remis à la gendarmerie et sera conduit à Lille pour y faire quatre mois de contrainte.

LES GREVES D'HALLUIN

Aucune entrevue n'a eu lieu mercredi entre patrons et ouvriers; la situation, sans se modifier, reste absolument calme.

Les grévistes de l'établissement de M. Gratry se rendront de nouveau jeudi à l'usine, quoique persuadés qu'ils ne seront pas reçus. Quant à leurs camarades des établissements Lemaitre et Defretin, ils déclarent qu'ils ne feront plus aucune démarche sans y avoir été invités par leur patron. Dans ces conditions, on ne voit pas comment la grève peut prendre fin.

Les grévistes ont d'ailleurs décidé de faire appel à tous les syndicats et coopératives pour les soutenir dans leurs revendications.

Un article de M. Dron

M. Dron, député de Tourcoing, a consacré aux grèves d'Halluin un long article publié, mercredi matin, dans le journal *l'Avenir*.

Nous devons à nos lecteurs une analyse de cet article qui emprunte, au conflit actuel, son intérêt documentaire.

M. Dron constate d'abord que les salaires sont, à Halluin, de 25 à 30 0/0 plus bas qu'à Tourcoing : il en attribue les causes à la concurrence de la main-d'œuvre belge et aussi à certaines facilités pour le loyer et l'alimentation que l'ouvrier halluinois trouve comme habitant une ville ayant gardé longtemps le caractère d'une grande agglomération rurale. Mais, par suite de l'extension industrielle, les conditions d'existence des ouvriers sont devenues plus onéreuses.

« Les salaires ne pouvaient pas rester à leurs taux primitifs et la lutte d'aujourd'hui est un premier effort des travailleurs, devenus du reste plus conscients de leur force et de leurs droits, pour amener ces salaires à un taux plus en rapport avec le coût présent de la vie à Halluin. »

M. Dron reconnait aussi que les industriels, amenés par les nécessités de la concurrence, à diminuer leur prix de revient, avaient une tendance à diminuer la façon, c'est-à-dire le salaire.

Il examine ensuite les revendications des ouvriers; ici nous citons textuellement :

« *Les ouvriers* se plaignent de la situation misérable de beaucoup d'entre eux, et réclament une plus forte rémunération de leur travail. S'il est vrai que la moyenne des salaires soit de 11 à 15 fr. pour les hommes, de 8 à 10 fr. pour les femmes, on doit reconnaître qu'elle est insuffisante pour permettre à un chef de famille de subvenir à l'entretien de son ménage, et on ne peut s'empêcher d'être sympathique à leurs revendications. Toute la question est de savoir si et dans quelle mesure les patrons peuvent y donner satisfaction : j'y reviendrai tout-à-l'heure.

» Les ouvriers produisent en outre une série de réclamations d'ordre moins général, qui sont des plus justifiées. Pourquoi en effet les femmes seraient-elles, à travail égal, payées moins que les hommes et faut-il s'étonner que ces derniers voient avec inquiétude les femmes prendre leurs places dans les usines, quand il est bien évident que cette substitution ne vise qu'à la diminution des tarifs de façon? Pourquoi les ouvriers subiraient-ils une retenue pour la consommation du gaz? Depuis quand les frais d'éclairage ne rentrent-ils plus dans les frais généraux et en viendra-t-on aussi à retenir des frais de chauffage, de nettoyage? Que dire aussi de cette obligation imposée à l'ouvrier de prendre son pain dans telle ou telle boulangerie désignée par le patron, sans pouvoir discuter le prix et la qualité de la marchandise fournie?

» Je ne m'arrête pas aux autres points soulevés : réduction de la durée du travail à onze heures, modération dans la distribution des amendes et affectation de leur produit à une caisse de secours, possibilité pour l'ouvrier de vérifier le métrage de sa pièce... Ne m'étonnant que d'une chose, c'est que tout cela ne soit pas réglé depuis longtemps conformément à la raison et aux usages généraux de l'industrie. »

Après avoir recommandé le calme aux ouvriers, M. Dron passe aux patrons.

« Les *patrons*, de leur côté, se plaignent qu'au lieu de présenter leurs réclamations par l'intermédiaire de délégués préalablement à toute cessation de travail, les ouvriers aient procédé par coups de tête, abandonnant brusquement les usines et les mettant en interdit. Ils me permettront de les trouver un peu trop susceptibles et de leur répondre qu'en l'absence d'une véritable organisation ouvrière, il est impossible qu'il en soit autrement.

» Sans doute, si les travailleurs avaient pour défendre leurs intérêts de puissantes associations syndicales, celles-ci donneraient la liste de leurs revendications, les présenteraient aux patrons isolés ou groupés, les discuteraient avec eux et si après des pourparlers sérieux, l'accord était impossible, la guerre éclaterait à tel jour déterminé. C'est la façon de procéder des syndicats anglais qui sont très puissants et très disciplinés.

» Mais chez nous, surtout à Halluin, pour des raisons multiples, à cause de l'affluence de la main-d'œuvre étrangère, à cause de l'hostilité des patrons contre tout ce qui ressemble au syndicat, hostilité qui s'explique en partie par les excès et les écarts qui donnent trop souvent, à ces syndicats, le caractère de groupements politiques, quand ils ne devraient être, dans l'intérêt des ouvriers, que des associations exclusivement personnelles, pour ces raisons, les syndicats n'existent pas et nous ne pouvons concevoir la grève comme une détermination réfléchie, précédée d'une déclaration de guerre notifiée dans les formes et délais, mais bien comme une explosion provoquée, suivant les cas, par la misère, par le manque d'égards des patrons ou directeurs, en un mot par le besoin de secouer un joug devenu intolérable. Il ne faut donc pas accorder à ce grief des patrons plus d'importance que raison.

» Je ne suppose pas non plus que les patrons soient assez réfractaires au mouvement général des idées, assez étrangers à l'économie sociale, assez ignorants des principes presque universellement admis aujourd'hui dans le monde du travail, pour contester la légitimité des réclamations des ouvriers en ce qui concerne la réduction à onze heures, l'affectation des amendes à une caisse de secours, la suppression des retenues d'éclairage, le droit de vérification du métrage, etc. Le supposer, ce serait leur faire injure.

» Il ne reste donc, en réalité, qu'une question primordiale : celle des tarifs de façon.

» Je comprends que les patrons déclarent ne pouvoir accorder, au moins dans sa totalité, l'augmentation des salaires que demandent les ouvriers, les prix de vente pour les commissions qu'ils ont obtenues ayant été calculés par eux d'après le prix de revient qui résultait de l'ancien tarif des façons. Mais ils comprendront, à leur tour, qu'il n'est cependant pas juste que les ouvriers gagnent des salaires dérisoires et notablement inférieurs à ceux qui sont payés dans d'autres régions. Les ouvriers d'Halluin sont aussi habiles que n'importe lesquels et le coût de la vie a notablement augmenté dans la commune : il n'y a donc aucune raison pour ne pas les payer comme le sont, par exemple, ceux de Lannoy, de Marcq-en-Barœul... »

Faisant ici allusion à une déclaration enregistrée par nous, d'un industriel halluinois, relative à un tarif uniforme dans toutes les communes où se fabriquent les genres similaires, M. Dron doute qu'on puisse arriver à l'établissement de ce tarif; puis il poursuit :

» Il ne faut pas se leurrer : de pareilles propositions sont tout simplement des échappatoires et ce qu'il nous faut, c'est une solution pratique et immédiate. Est-elle si difficile à trouver? Non, il suffit que les patrons d'Halluin oubliant pour quelques jours les rivalités et les animosités qui pourraient pousser certains d'entre eux à se réjouir de voir la grève chez le concurrent voisin, se réunissent pour dresser un tarif commun.

» Ce tarif commun tiendrait compte immédiatement dans la mesure du possible, de la demande d'augmentation des salaires faite par les ouvriers. Une nouvelle augmentation serait promise pour une époque déterminée d'avance et ne s'appliquerait, par conséquent, qu'aux nouvelles commissions qui n'auraient été acceptées qu'en tenant compte de l'augmentation des tarifs de façon. C'est ainsi que vient de se terminer le gigantesque conflit entre les patrons et ouvriers constructeurs-mécaniciens d'Angleterre.

» Cela n'empêcherait pas les patrons et ouvriers de faire tous leurs efforts, par la suite, pour obtenir l'unification des salaires sur la base la plus élevée, dans toutes les communes où se trouvent des industries similaires; mais cette solution, plutôt spéculative que pratique, n'est pas celle qui convient pour le moment. »

M. Dron termine en souhaitant que l'accord intervienne au plus tôt, sur les bases qu'il a indiquées, entre patrons et ouvriers.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
Spécialité de TROUSSEAUX et LAYETTES

Immense assortiment de **Linge brodé et cousu à la main.** — Grand choix d'articles hautes nouveautés pour **enfants**, en **Robes blanches** et **couleurs**, **Douillettes**, **Pelisses** et **Robes de baptême**, **Tabliers**, **Bonnets**, etc. **Bonneterie**, **Rideaux** en tous genres.

CHEMISES pour HOMMES et JEUNES GENS, toute faites et sur mesure

DÉPOT DE TOILES DES VOSGES ET LINGE DE TABLE, GARANTIS A L'USAGE

Maison de confiance, reconnue depuis de nombreuses années, pour ne vendre que des **articles soignés et de bonne qualité** à des conditions de bon marché exceptionnel.

GRAND CHOIX D'ARTICLES UTILES POUR CADEAUX DE FÊTES

ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX

LILLE

Le syndicat des débitants et M. Le Gavrian. — M. Le Gavrian, mis en cause dans une réunion qui a été tenue dimanche par le syndicat des débitants de boissons, adresse au président du syndicat la lettre suivante :

« A M. Georges, président du Syndicat des Débitants de boissons de l'arrondissement de Lille.

» Monsieur, la note qui vient de paraître pour le public dans le *Progrès du Nord*, à propos d'une assemblée que vous présidiez, m'oblige à répondre :

» 1° Que j'ai remis fidèlement la pétition de vos confrères, dès que vous me l'avez adressée, à la Chambre des députés, qui l'a renvoyée à sa onzième commission des pétitions. (Je vous l'ai fait savoir.)

» 2 Que cette commission, par un rapport du 28 février 1885 a renvoyé cette pétition aux ministres de l'intérieur et du commerce;

» 3 Que le ministre de l'intérieur, par lettre du 16 avril 1895, a informé cette commission qu'il s'en remettait à son collègue du commerce du soin d'apprécier quelle suite il convenait de donner à cette pétition.

» *Depuis ce temps*, MM. les Ministres du commerce qui se sont succédés n'ont pas encore pris de décision.

» La question de la vente au litre de la bière en fûts est complexe : elle entraîne, en effet, celle de la vente au litre du vin en pièces, et même celle de la vente en mesures métriques des boissons au détail dans les débits;

» M. le Ministre du commerce réfléchit donc et ne se hâte pas de prendre un parti.

» Vous venez de vous adresser à M. Sever pour accélérer la solution. Je souhaite qu'il y réussisse et surtout que la solution soit de votre goût.

» Je pense que si, comme président du Syndicat, vous avez jugé bon de me dessaisir de cette affaire, vos douze cents collègues, signataires de la pétition, n'ont pas oublié :

» Qu'en mars 1888, j'ai fait rejeter par la Chambre l'augmentation des licences;

» Qu'en mars et novembre 1890, j'ai fait de nouveau repousser l'augmentation des licences fixes et le projet d'impôt supplémentaire proportionnel au loyer des débits;

» Qu'en 1895, j'ai défendu les intérêts du Nord et les leurs et *soutenu presque tout l'effort de la discussion dans la question* des bouilleurs de cru et de la réforme de l'impôt des boissons

» Vous paraissez, Monsieur, avoir oublié ces services; mais tous vos confrères de l'arrondissement de Lille s'en souviennent, et *cela suffit*.

» Agréez mes salutations empressées.

» P. LE GAVRIAN,
» Député du Nord. »

La propagande de la vaccine. — Parmi les noms des lauréats auxquels des récompenses sont attribuées par l'Académie de médecine de Paris, nous relevons celui de M. le docteur Ausset, médecin-aide-major de l'armée, professeur à la Faculté de médecine de Lille (médaille d'or).

Des médailles d'argent sont accordées à Mmes veuve Armény-Horiaux, à Fresnes; Costenoble et Dujardin, à Armentières; Martin, à Halluin; Sauvage-Lavabre, à Lille, *toutes sages-femme*; MM. Bailliez, *médecin* à Harnes (P.-de C), et Tauchon, docteur à Valenciennes.

Bourse linière. — La situation ne s'est pas sensiblement modifiée cette semaine. Les acheteurs de toile commencent à reparaître sur nos marchés; la demande est bonne et les prix très fermes.

Pas de changement pour les fils, qui maintiennent les pleins prix. On signale, en lins de pays, un bon courant d'affaires pour cette époque de l'année; prix fermes. Les transactions, en lins de Russie, ont sensiblement diminué pour les lins à livrer rouis à terre, mais elles ont surtout porté sur le livrable roui à l'eau; prix sans changement.

Marché au blé de Lille du 18 décembre 1895 (cours commercial). — Les blés, peu offerts, sont tenus de 14,50 à 15.50 les 80 kilos.

En boulangerie, on tient les farines de de 26 à 27 fr., suivant marques et qualité.

Affaires très difficiles blés et farines.

Concerts et Spectacles

Chronique théâtrale. — *Les « Tenailles », comédie en trois actes de M. Paul Hervieu.* — Nous avons dit de cette pièce ce que nous devions dire et le ménage Robert-Irène est bien apparu tel que nous l'avions dépeint : un ménage de deux égoïstes poussés tour à tour à réclamer et à refuser le divorce.

Irène est bien la femme d'imagination ardente et de nerfs détraqués et Robert, *l'honnête homme positif et autoritaire*.

Et lorsque le drame se corse et qu'Irène a jeté à la face de son mari cet aveu, en parlant du petit René : « Vous n'êtes pas son père! » et que tous deux sont pris et broyés dans les *Tenailles*, Robert a le droit de dire : « Avec cette différence que je suis innocent et que vous êtes coupable! »

Toute la morale de ce drame empoignant, surtout au dernier acte, est là.

Mlle Aline Guyon a mis en relief la figure passionnée d'Irène, haïssant son mari sans raison, malheureuse, et révoltée contre le mariage qu'elle a accepté pourtant, M Petibon est bien le mari le maître, celui qui exerce un droit qu'il tient d'un contrat.

Si la comédie de M. Paul Hervieu n'a pas attiré à l'Hippodrome un plus grand nombre de spectateurs, c'est surtout à cause du *mauvais jour choisi* — la veille d'une représentation de *Mireille*.

Le spectacle avait commencé par le *Baiser*, une fantaisie, et des plus capricieuses; un conte où éclate la perfidie et l'inconstance féminines, en des vers exquis de Théodore de Bauville. Cette fantaisie-là, ne s'analyse pas, pour la raison bien simple qu'en essayant de l'analyser, il n'en reste plus rien. C'est la bulle de savon qu'on veut prendre entre ses doigts et qui disparait...

La ménagerie Bidel. — Ce soir et les jours suivants *de la semaine seront* données les dernières représentations de la ménagerie Bidel.

Roubaix. — L'*Union excentrique* offrira dimanche prochain, à l'hôtel du Grand-Cerf, rue du Collège, une brillante soirée à ses membres honoraires.

Croix. — *Une tombola.* — Voici les numéros gagnants de la tombola de l'estaminet du « Petit Conscrit », rue de la Fontaine.

1604, 1671, 2082, 1731, 321, 1787, 1134, 1740, 726, 1583, 1689, 1428, 1795, 1713, 197, 1126, 1850, 740, 395, 333, 74, 847, 1722, 581, 1244, 1872, 1174, 930.

Les lots non réclamés avant le 18 courant, resteront au profit de l'intéressé.

LA FÊTE DE SAINTE-CÉCILE
A Wattrelos

LE BANQUET DE L'« UNION DES TRAVAILLEURS, de Wattrelos, qui a eu lieu dimanche soir, avait réuni, dans la salle de l'*Orphéon*, plus de cent convives, parmi lesquels les délégués de la Philharmonique du *Jean Ghislain*, des *Enfants de la Lyre*, de l'Avenir du *Bas-Chemin*, de l'*Union des trompettes* et de la *Chorale Saint-Maclou*.

Au dessert, M. Ch. Leman, président a, en excellents termes, adressé un mot aimable de remerciment et de gratitude à ceux qui, en assistant à la fête, donnaient à l'*Union des Travailleurs*, un gage de sympathie et un encouragement.

M. Lardinois, le nouveau chef de la société, en a constaté les progrès et a déclaré que son dévouement lui était acquis.

La soirée s'est terminée par un concert improvisé des mieux réussis et dont le succès est dû à MM. Desquiens, de Roubaix, Jules Decottignies et Lardinois.

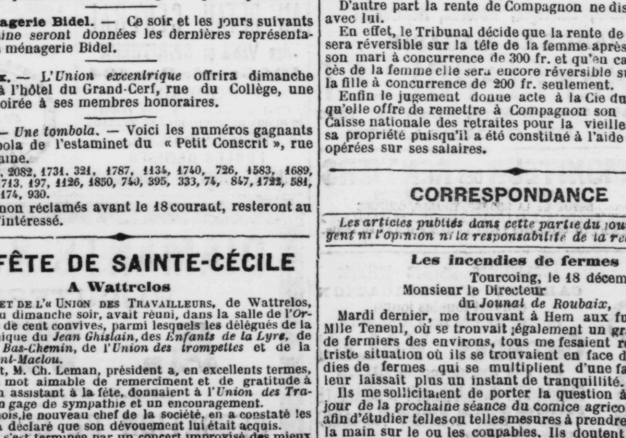

Les Pastilles du Dr Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte.
Envoi franco contre timbres. Dépôt : Phie DERBECQ, 24, Rue de Charonne, PARIS
93302

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé de Bettignies, vicaire de Bavai, est transféré à Marcq-en-Barœul, paroisse Saint-Vincent. M. l'abbé Dumortier, vicaire à Marcq (Saint-Vincent), est transféré à Marquette.

Les subventions accordées par l'Etat aux sociétés de secours mutuels. — Dans l'état indiquant les subventions accordées en 1895, aux sociétés de secours mutuels approuvées, nous relevons pour Roubaix : La *Jeanne d'Arc*, avec 47 fr.; les *Prévoyants de l'industrie et du commerce roubaisiens*, avec 122 fr.; pour Tourcoing : les *Ouvriers du bâtiment*, avec 66 fr.; pour Tourcoing : *La Mutuelle*, avec 2,187 fr.; la *Prévoyance* (femmes), avec 200 fr.; la *Prévoyance* (hommes), avec 3,000 fr., et l'*Union laborieuse*, avec 63 fr.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mardi 18 décembre.* — UN PROCÈS DE PRESSE. — C'est mercredi, qu'a été appelé à l'audience du tribunal correctionnel de Lille, le procès en diffamation intenté par M. Henri Deschamps, à M. Gustave Montois, gérant du *Vrai Roubaigno*.

Déjà, ainsi que nous l'avons annoncé, la cause avait été appelée à l'audience du mercredi 11 décembre; mais Me Viviani, avocat au barreau de Paris et député socialiste de la Seine, avait écrit à M. le Président du Tribunal, pour solliciter un renvoi à huitaine, à raison de son état de santé. Ce renvoi lui avait été accordé.

Me Viviani, en attendant l'appel de son affaire, se promène dans les couloirs du palais. Le public est beaucoup plus nombreux que d'habitude : parmi les assistants, on remarque beaucoup d'ouvriers venus de Roubaix, pour suivre les débats.

Avant que la cause ne soit venue, il s'est produit dans le fond de la salle un certain mouvement bruyant : on fait sortir quelques auditeurs et pour que l'audience puisse continuer sans encombre dans cette nouvelle enceinte de la deuxième chambre où l'acoustique comme la lumière d'ailleurs, est véritablement trop éclatante, M. le Président a décidé que la partie réservée au public était suffisamment garnie et qu'il y avait lieu d'avertir les nouveaux arrivants qu'ils ne pourraient trouver place : deux gendarmes sont aux abords du prétoire pour faire respecter la consigne.

C'est M. Prud'homme, substitut, qui occupe le siège du ministère public. Me Thévenin représente M. Henri Deschamps et conclut à cinq cents francs de dommages-intérêts. Me Viviani répond, au nom de M. Montois, au réquisitoire de M. le Subtitut.

La loi nous interdit de rendre compte des débats.

Après les plaidoiries, la cause, d'ailleurs, est mise en délibéré. Les débats ont duré deux heures.

SORTIE DE PRISON. — Un tisserand du nom de J.-B. Edmond demeurant à Roubaix avait encouru une condamnation il y a plusieurs mois pour violences exercées sur Mlle Beulens : il venait à peine de sortir de la maison d'arrêt qu'il se rendit au domicile de Mlle Beulens rue de Soubise et pénétra de vive force dans la chambre de cette dernière. La police aussitôt appelée empêcha Edmond de se livrer à des sévices sur la personne de Mlle Beulens : il fut arrêté et comparaissait à nouveau en correctionnelle, il est condamné à trois mois de prison.

VOL DANS UNE TEINTURERIE. — M. Edmond Browaeys, teinturier rue St-Maurice à Roubaix, s'était aperçu depuis quelque temps qu'il manquait souvent plusieurs mètres aux coupons de tissus déposés dans l'établissement par les fabricants pour être teints.

Il porta sur son contre-maître Alphonse Lézy 26 ans, des soupçons qui furent bientôt confirmés par le résultat d'une perquisition opérée chez l'employé. Celui-ci, du reste, passa des aveux : il est traduit en correctionnelle et condamné à trois mois de prison mais avec application de la loi Bérenger.

TOUJOURS LA FRAUDE. — Louis Debray, charpentier à Roubaix, arrêté, porteur de contrebande au Hutin sur le territoire de Roubaix, encourt une peine de deux mois et 500 francs d'amende.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du 18 décembre.* — HUIT MAISONS, sises à Roubaix, rue Notre-Dame, nos 46 à 48. Mise-à-prix 15,000 fr. Adjudicataire : Me Jaspar pour 24,500 francs.

UN GROUPE DE NEUF MAISONS d'ouvriers bâties sur 48 m. 2 de terrain à Roubaix impasse Nabuchodonosor. Mise à prix : 8,000 fr. Adjugé à Me Boitel pour 11,800 fr.

UNE MAISON à usage de boucher-charcutier avec fonds et terrain à Roubaix, rue de Tourcoing, 115. Adjudicataire pour 8,000 francs, montant de la mise à prix : Me Houzé.

DEUX LOTS composés 1° de trois maisons dont une à usage de cabaret, à l'enseigne « la Buvette du Tilleul, » une à usage de journalier, la troisième à usage de maréchal ferrant, sises à Tourcoing, rue du Tilleul, 91, 93 et 95. Mise à prix : 5000 fr. 2° D'une belle et grande maison nouvellement bâtie, avec 625 mètres de terrain, rue du Tilleul, 97. Mise à prix : 10.000 francs. Les deux lots sont réunis et sont adjugés à Me Godron pour 35.800 francs.

SEIZE ARES 61 CENTIARES de terrain à bâtir sis dans la commune de Leers, hameau du Buisson et 44 ares 30 centiares au hameau de la Notclette. Mise à prix 3185 fr. Adjudicataire : Me Flamen pour 3625 fr.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 16 décembre.* — UN CANTONNIER-CHEF BLESSÉ SUR LA VOIE FERRÉE PAR UNE BACHE DÉTACHÉE D'UN TRAIN. — JUGEMENT. — Nous avons rapporté les circonstances de ce procès. Le tribunal dit que l'accident est imputable à faute à la Compagnie du Nord, qu'il y a lieu de tenir compte de l'état précaire à la santé de Compagnon, la victime et de ce que le blessé a, à sa charge une femme déjà âgée et une fille infirme.

D'autre part, il faut faire état de la pension de 258 fr. allouée à titre gracieux par la Compagnie.

En conséquence, le jugement accorde à Compagnon une rente viagère de 600 francs dans laquelle il y aura lieu de comprendre les 258 francs de pension servie déjà par la Compagnie, avec jouissance du 1er octobre 1895, date de l'assignation. Le tribunal a pensé qu'une rente garantirait l'existence de la malheureuse famille d'une façon beaucoup plus sûre qu'un capital trop facile à dépenser.

D'autre part la rente de Compagnon ne disparaîtra pas avec lui.

En effet, le Tribunal décide que la rente de Compagnon sera réversible sur la tête de la femme après le décès de son mari à concurrence de 300 fr. et qu'en cas de prédécès de la femme elle sera encore réversible sur la tête de la fille à concurrence de 200 fr. seulement.

Enfin le jugement donne acte à la Cie du Nord de ce qu'elle offre de remettre à Compagnon son livret de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, qui est sa propriété puisqu'il a été constitué à l'aide de retenues opérées sur ses salaires.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les incendies de fermes

Tourcoing, le 18 décembre 1895.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Mardi dernier, me trouvant à Hem aux funérailles de Mlle Teneul, où se trouvait également un grand nombre de fermiers des environs, tous me fesaient remarquer la triste situation où ils se trouvaient en face de ces incendies de fermes qui se multiplient d'une façon qui ne leur laissait plus un instant de tranquillité.

Ils me sollicitaient de porter la question à l'ordre du *jour de la prochaine séance du comice agricole de Lille*, afin d'étudier telles ou telles mesures à prendre pour mettre la main sur le ou les coupables. Ils doutent qu'en cette circonstance les municipalités et le gouvernement ne font pas tout leur devoir, que lorsqu'il éclate une grève la police est tout de suite renforcée, qu'on devrait faire des patrouilles etc., etc.

Je leur faisais remarquer combien il était inutile de renforcer la police, que les patrouilles ne pourraient rendre aucun service en cette circonstance, et je leur conseillais plutôt de prendre un veilleur de nuit armé d'un fusil et d'un bon chien pour garder leur ferme; ils ne seraient pas quinze jours sans que les coupables ne soient connus.

Il est vrai que demander le moindre sacrifice au cultivateur est de trop en raison de la crise agricole qui sévit depuis trop longtemps sur les produits du sol; néanmoins, je ne crois pas que ce sacrifice soit bien lourd comparativement aux pertes qu'entraine l'incendie d'une ferme; et en très peu de temps la quiétude reprendrait place au foyer du cultivateur, car il est certain que les journaux n'auraient plus, comme on a pu le voir ce matin, à enregistrer trois fermes incendiées dans la même nuit.

Je crois, Monsieur le Directeur, rendre service à mes anciens collègues en sollicitant de votre part l'insertion de cette communication dans les colonnes de votre estimable journal en les priant tous, dans un rayon de six kilomètres de Roubaix, de faire bonne garde autour de leur ferme.

LOUIS CRUQUE,
Vice-président du comice agricole de l'arrondissement de Lille.

PETITE CORRESPONDANCE

J. V. — 1° Oui. Après avoir souscrit une déclaration devant le juge de paix, en vue d'obtenir la qualité de Français. — 2° Au Bureau militaire de la Mairie. — 3 Trois ou quatre ans.

J. L. K. C., Tourcoing. — Chez M. Calman-Levy, éditeur à Paris.

W. D. Roubaix. — Adressez-vous à M. le Ministre des colonies à Paris.

F. A. H. 94. — Les ainés d'orphelins ne font qu'une année de service.

NORD

Les causes de la fièvre typhoïde. — M. le préfet du Nord vient d'envoyer à MM. les maires du département, des instructions à propos de la fièvre typhoïde, dont la cause initiale est presque toujours due à l'emploi, dans l'alimentation, d'eaux contaminées par des infiltrations de fosses d'aisances.

Une enquête est demandée dans chaque commune sur l'état des eaux qui servent à l'alimentation.

Une chute dans le canal à Dunkerque. — Dans la nuit de mardi à mercredi, le nommé Albert Cotte et son beau-père, le sieur Derote, qui étaient en état d'ivresse, longeaient le canal, quand ils tombèrent à l'eau.

Le premier a pu être retiré sain et sauf; quand à l'autre les recherches faites sont restées infructueuses.

Un infanticide à Taisnières-en-Thiérache. — Le parquet d'Avesnes s'est transporté mardi à Taisnières-en-Thiérache afin de procéder à une enquête sur un infanticide imputé à la demoiselle Blanche Balleux, ouvrière, 21 ans. L'enfant, du sexe féminin, a été retrouvé caché dans des jupons, sous le lit.

PAS-DE-CALAIS

Un vol à Vitry. — Mardi dans la soirée, un malfaiteur a pénétré chez M. Bajeux, marchand tailleur, et lui a enlevé une somme de 3,000 francs. Le voleur est inconnu, jusqu'ici, mais on a de forts soupçons sur un repris de justice, qui a été remarqué dans la commune, pendant la journée de mardi.

GRAND-THEATRE-HIPPODROME

Jeudi 19 décembre 1895. — Spectacle de famille

MIREILLE

Opéra-comique en 3 actes et 5 tab. Musique de Ch. Gounod. Au 2e acte : Grande Farandole dansée par tout le ballet.

On commencera par : **Les Polichinelles**, grand ballet comique dansé par Mmes Pastore et Paris et les dames du ballet.

Prix des places ordinaires. Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé, rue de la Gare. Téléphone.

Dans les maladies du foie et de la bile, les Pilules Suisses ont rendu les plus grands services. 41244

BELGIQUE

Chambre des Représentants. — *Séance du 18 décembre.* — Le débat sur le contingent a provoqué de nouvelles scènes de violence. L'incident le plus violent a eu lieu entre le ministre de la guerre et un député socialiste M. Defnet.

M. Defnet. — Une comédie a été jouée ici, dit M. Hoyois. Dans une pièce de Molière, il y a un personnage qui a pour unique fonction de recevoir des coups de pied au derrière. Ici ce personnage, c'est le ministre de la guerre... (Bruyantes protestations à droite. Cris : A l'ordre! A l'ordre!)

M. Brassine (se levant). — Vous me rendrez compte de ces paroles, monsieur! (Silence).

M. Defnet. — Je maintiens qu'une comédie a été jouée ici par la majorité!...

M. Brassine. — Vous êtes un insolent! (Tumulte à gauche.)

M. Roger. — Il n'y a donc pas de rappels à l'ordre pour les ministres, monsieur le président? (Boucan.)

M. Defnet. — Depuis dix ans on annonce une réorganisation militaire. Toute la Chambre réclame ces réformes. Des promesses se font et c'est tout. J'ai le droit de dire que le gouvernement joue devant le pays, une comédie dont on ne prévoit pas la fin.

Que mettra-t-on à la place de ce régime? Le volontariat dit-on à droite. Mais ne savez-vous pas que les volontaires à primes sont les plus mauvais soldats? Vous avez besoin de votre armée, dites-vous, pour garantir l'ordre. L'ordre ne serait jamais troublé si vous faisiez de bonnes lois! Croyez moi, général...

M. Brassine. Vous n'avez pas à m'appeler général ici. (Bruit à gauche). Je vous défends de m'interpeller.

M. Defnet. — Je n'ai pas à recevoir vos ordres, Monsieur. La Chambre, je l'espère, a le droit d'exprimer son opinion.

M. Vandervelde. — Vous n'êtes pas à la caserne, ici.

M. Demblon. — Nous sommes les maîtres ici, et non les ministres. (Tapage.)

M. Defnet. — Je suis ici de par la volonté de mes électeurs et pour dicter leur volonté au gouvernement. (Applaudissements à gauche.)

Le volontariat a été défendu par MM. Hoyois, Van den Bemden et Woeste.

La suite des incidents de la Chambre. — L'incident Defuisseaux, de mardi, a eu une suite. Pendant la séance, MM. Furnémont et Vandervelde sont venus demander à M. Eeman des explications.

— Je n'ai pas d'explications à donner, a déclaré M. Eeman.

On considère l'incident comme clos.

A l'issue de la séance de mercredi, M. le général Brassine a envoyé à M. Defnet, député de Namur, M. le comte Léon Visart, questeur de la Chambre et le général Marchal, *ancien chef de cabinet, pour lui demander* raison des propos signalés dans notre compte-rendu de la séance.

M. Defnet a chargé MM. Vandervelde et Furnémont de défendre ses intérêts et qui ont retiré tout ce que le langage de leur client pouvait avoir d'injurieux pour le ministre de la guerre.

Au Sénat. — *Séance du 18 décembre.* — Le Sénat s'est borné à fixer à jeudi trois interpellations, parmi lesquelles celle de M. Bara sur l'interprétation de la loi scolaire.

Il a ensuite nommé une commission de 12 membres chargée, sous la direction du président du Sénat, d'examiner la question des jeux soulevée par un projet de M. Lejeune.

Aujourd'hui sera discuté le budjet des voies et moyens.

Le congrès contre la littérature immorale. — Le *Soir* dit que le 25 mai, s'ouvrira le congrès, tant de fois remis, contre la littérature immorale. M. Beernaert, président de la Chambre des députés de Belgique, a accepté la présidence du congrès; M. Costelar y assisteta également; l'élément laïque dominera.

L'Exposition de 1897. — Le Roi vient de signer et le *Moniteur* publiera demain, les arrêtés relatifs à l'exposition de 1897.

Un incendie criminel à Espinois. — Une grande ferme détruite. — La ferme de M. Gustave Wauthier, cultivateur, a été complètement détruite par le feu pendant la nuit de mardi à mercredi.

Le feu, qu'une main criminelle a allumé dans la grange a rapidement gagné le corps du logis et quelques minutes après que l'on se fut aperçu de l'incendie, la ferme tout entière ne formait plus qu'un immense brasier.

On put heureusement faire sortir à temps des écuries et des étables, les chevaux et les bêtes à cornes, mais les animaux composant la basse-cour restèrent dans les flammes.

M. Nautier avait reçu, il y a quelques jours, des lettres de menaces.

Un violent incendie. — 25,000 francs de dégats. — Dans la nuit de mercredi, un violent incendie s'est déclaré à Gilly, dans une maison habitée par M. Jean-Rémy *Lejeune, cabaretier et négociant en liqueurs et tabac*. Le feu se communiqua bientôt à la demeure de M. Amand Ruelens, négociant en épicerie et tout le quartier serait devenu la proie des flammes sans l'intervention des pompiers qui enrayèrent les progrès de l'incendie.

Les dégats sont évalués à 25,000 francs.

Le braconnage dans les bois d'Ardoye. — Une bande d'une dizaine de braconniers habitant Ardoye et les villages environnants se sont rencontrés dans la nuit de lundi à mardi, avec la gendarmerie, dans les bois d'Ardoye. Des coups de feu ont été échangés et deux braconniers arrêtés.

Mardi soir, un des gendarmes qui avait arrêté les deux individus, fut reconnu par la foule à la gare d'Ardoye.

A l'improviste, le malheureux gendarme fut assailli, maltraité et on le laissa pour mort sur le pavé. C'est dans un état lamentable qu'on le transporta à la gendarmerie. De nombreuses arrestations ne tarderont pas à être opérées.

Mouscron. — *Le chemin de fer vicinal de Roubaix à Mouscron.* — Nous avons dit que des pourparlers avaient eu lieu entre M. Varlet, directeur de la voirie à Roubaix et M. Mulliez, bourgmestre de Mouscron.

Une entrevue a eu lieu mercredi, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville de Mouscron, entre MM. Carrette, maire de Roubaix, Varlet, directeur de la voirie et MM. Fl. Mulliez, bourgmestre de Mouscron, Bonnevie et Delannoy, ingénieurs des chemins de fer vicinaux.

Cette réunion a été provoquée en vue de l'installation d'un chemin de fer vicinal entre Mouscron et Roubaix, en passant par le Mont-à-Leux, le Moulin Tonton, le pont du Couteau, le boulevard de Metz, le boulevard de Strasbourg, le boulevard Gambetta et la rue de Lannoy.

Après échange d'observations de part et d'autre, il a *été convenu que la société des tramways de Roubaix-*Tourcoing prendrait l'initiative de l'installation sur le territoire français jusqu'au hameau du Mont-à-Leux, tandis que de son côté la société des chemins de fer vicinaux belges construirait sur le territoire belge.

Menin. — *Installation du nouveau bourgmestre.* — L'installation de M. le docteur Gardœn, comme bourgmestre de la ville, aura lieu solennellement lundi. Un brillant cortège ira chercher à son domicile le nouveau magistrat, pour le conduire à l'hôtel de ville, où un banquet par souscription lui est offert à une heure et demie. La fête se terminera par un concert et un feu d'artifice.

Mutation. — M. Coppens, juge de paix à Menin, vient d'être nommé en la même qualité à Ostende. Il est remplacé par M. Vancaillie, avoué en cette ville.

Estaimpuis. — *Une soirée dramatique et musicale.* — C'est dimanche, 22 décembre prochain, à 5 heures du soir, qu'aura lieu le grand concert offert à ses membres honoraires, par la société chorale « l'Union des Frontières ».

Le programme comporte un grand drame en cinq actes et six tableaux, *Patrie* ou la Liberté des Flandres.

La nomination des bourgmestres. — Par arrêtés royaux du 17 décembre 1895, sont nommés bourgmestres dans les communes ci-après :

Arrondissement de Courtrai. — A Bavichove, M. G. Vandeputte; Bossuyt, M. H. Iserbyt; Courtrai, M. A.-G. Reynaert; Cuerne, M. A. Iserbyt; Harlebeke, M. V. Lefèvre; Helchin, M. C. Maes; Luingne, M. F. Hocedez; Mouscron, M. F. Mulliez; Reckem, M. J.-B. Vandenbrouck; Rolleghem, M. C. Herbau; Vive St-Eloi, M. P. Boulez; Wevelghem, M. J.-A. Van Ackere.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBOCAGE-LECOEUVRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Jean-Baptiste DUBOCAGE, entrepreneur, décédé à Roubaix, le 17 décembre 1895, dans sa 68e année, administré du Sacrement de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 19 courant, à 9heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 h. 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à *la maison mortuaire, rue Pellart, 73.*

Ecole des Sciences Sociales et Politiques
DE LILLE

L'ORGANISATION CORPORATIVE AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI
PAR M. HUBERT VALLEROUX — (3e LEÇON)

Les corporations ne se composaient que de maîtres; mais, comme ceux-ci se recrutaient parmi les compagnons et que les compagnons eux-mêmes avaient commencé par être apprentis, il faut examiner successivement chacun de ces trois degrés de l'organisation corporative.

1° *Apprentis.* — De nos jours, la spécialisation des métiers et la division du travail étant poussées presque à l'infini, il n'y a guère d'apprentissage sérieux. Au moyen âge, il en était autrement : les artisans, exerçant une profession en entier, devaient en connaître tous les détails : aussi l'apprentissage commençait tard et durait longtemps.

L'apprenti entrait chez son maître en qualité d'enfant; le patron devait agir à son égard en père de famille, c'est-à-dire le bien instruire du métier et lui faire remplir ses devoirs religieux. En compensation de tous ces soins, les parents devaient verser au maître une somme d'argent assez minime destinée à l'entretien et à l'éducation de l'enfant.

Lorsque l'apprenti avait terminé son temps, il était examiné par les syndics de la corporation; et, si l'examen paraissait suffisant, il pouvait devenir compagnon.

2° *Compagnons.* — Quoiqu'on en ait dit, ils étaient dans une situation plutôt supérieure à celle de nos ouvriers, et cela à deux points de vue : 1° Travaillant souvent seuls avec leur patron, quelquefois à deux ou à trois, dans des ateliers qu'on peut comparer à nos modestes échoppes de cordonniers, les compagnons étaient ordinairement nourris et logés chez les maîtres. Cette situation contribuait singulièrement à maintenir le bon accord entre ouvriers et patrons, qui nous parait aujourd'hui comme une sorte d'idéal de plus en plus éloigné.

2° La vie matérielle était plus large à cette époque que de nos jours.

En veut-on un exemple? Certaines corporations parisiennes exigeaient que leurs ouvriers aient au moins trois robes. Les bateliers du Rhin, payés un florin par jour (ce qui représente un salaire élevé pour l'époque) avaient comme repas une soupe, un bon légume, une portion convenable de viande, du pain et du fromage; et pourtant, cela ne leur suffit pas : ils exigent un second légume et du rôti. Voilà pour le vêtement et la nourriture.

Au point de vue du logement, les compagnons habitaient la plupart du temps chez leurs maîtres, et, en tout cas, ne connaissaient pas la cherté et l'insalubrité malheureusement trop usitées à notre époque. Enfin, les chômages périodiques, cette plaie de notre industrie moderne, étaient inconnus; en dehors des grandes crises qui arrêtent la vie ordinaire, l'ouvrier incorporé était assuré d'avoir du travail.

3 *Maîtres.* — Ils avaient seuls le droit de travailler pour leur compte et de vendre leurs produits dans la ville, en se conformant aux statuts de la corporation.

Lorsqu'un compagnon voulait devenir maître, il lui fallait simplement savoir le métier et avoir de quoi. Cette règle parait laisser toute la facilité aux postulants; seulement, comme les maîtres étaient les seuls juges de la capacité des candidats, le monopole professionnel ne tarda pas à s'établir et on écarta impitoyablement tous ceux qu'un lien de parenté ne rattachait pas aux membres de la corporation. A ce dernier point de vue, la situation des compagnons était certainement inférieure à celle de nos ouvriers.

BIBLIOGRAPHIE

Argus de la Presse fondé en 1879. — Pour être sûr de ne pas laisser échapper un journal qui l'aurait nommé, il faut s'abonner à l'*Argus de la Presse*. « qui lit, découpe et traduit tous les journaux du monde, leur fournit les extraits sur n'importe quel sujet. »

HECTOR MALOT (ZITE, p. 70 et 323).

L'*Argus de la Presse* fournit aux artistes, littérateurs, savants, hommes politiques, tout ce qui parait sur leur compte dans les journaux et revues du monde entier.

L'*Argus de la Presse* est le collaborateur indiqué de tous ceux qui préparent un ouvrage, étudient une question, s'occupent de statistique, etc., etc.

S'adresser aux bureaux de l'*Argus*, 155, rue Montmartre, Paris. — Téléphone. — L'*Argus* lit 5,000 journaux par jour. 83873

MAISON DU TAPIS
7, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix
EXPOSITION
des Objets et Meubles de fantaisie, Chine et Japon, pour cadeaux.
Choix immense en
Carpettes et Foyers toutes tailles
DESSINS EXCLUSIFS
Tapis de table, Descentes de lit en fourrures Thibet, Tissus japonais pour décoration, masques, appliques, etc.
Tout acheteur recevra à titre gracieux un joli écran japonais.

LES
ULCÈRES VARIQUEUX
sont guéris très vite par la méthode qu'emploie
M. VANDENDRIESSCHE
médecin spécialiste
LILLE, 6, Rue de Puébla, 6, LILLE
Le traitement est d'une simplicité surprenante, mais il faut venir à la consultation.
POMMADE ANTIDARTREUSE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, Démangeaisons.
2 fr. 25 le pot; 2,50 par mandat-poste
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

GOFFIN et GABEREL
48, rue de l'Epeule, Roubaix
ENTREPRISE GÉNÉRALE
de Bâtiments
MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES
Pierres, Marbres, Plafonnage
Nouveaux **PLANCHERS** syst. Hennebique
ÉCONOMIQUES et INCOMBUSTIBLES
en acier et béton de ciment
SÉCURITÉ ABSOLUE CONTRE L'INCENDIE